

**ANNEXE 1 : Mesures de limitation des usages de l'eau
à partir du réseau d'adduction d'eau potable,
selon le niveau de gravité déclenché**

USAGES DOMESTIQUES ET SECONDAIRES

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C	A
Arrosage des jardins potagers (y compris serres non-agricoles)	Information et sensibilisation via communiqué de presse	INTERDIT de 11h00 à 20h00	INTERDIT de 8h00 à 20h00		X	X	X	X
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément, arrosage des espaces verts et des golfs particuliers		INTERDIT de 8h00 à 20h00	<u>INTERDICTION TOTALE</u>		X	X	X	X
Arrosage d'arbres et arbustes		INTERDIT sauf <u>plantations d'arbres et arbustes de moins de 3 ans</u> : interdit de 8h00 à 20h00	INTERDIT sauf <u>plantations d'arbres et arbustes de moins de 3 ans</u> : interdit de 8h00 à 20h00 ET limité à 2 nuits par semaine (<i>affichage sur site des dates choisies</i>) INTERDICTION TOTALE <u>sans exception</u> en cas de pénurie d'eau potable		X	X	X	X
Jardineries		INTERDIT de 13h00 à 20h00	<u>INTERDIT</u> de 08h00 à 20h00		X	X	X	X

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C	A
Arrosage des terrains de sport (y compris aires d'évolutions équestres, centres équestres, hippodromes, circuits motocross, circuits VTT)		INTERDIT de 11h00 à 20h00	INTERDIT de 8h00 à 20h00 et limité à 2 nuits par semaine (<i>affichage sur site des dates choisies</i>) <u>OBLIGATOIRE :</u> Demande d'autorisation à formuler au Service Police de l'Eau de la DDT	INTERDIT sauf pour <u>terrains de sport d'enjeu national</u> <u>ou</u> <u>international</u> : interdit de 8h00 à 20h00 et limité à 2 nuits par semaine (<i>affichage sur site des dates choisies</i>) Demande d'autorisation à formuler au Service Police de l'Eau de la DDT INTERDICTION TOTALE <u>sans exception</u> en cas de pénurie d'eau potable	X	X	X	

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C	A
Arrosage des golfs (conformément au Plan de Sobriété Hydrique de la filière GOLF de avril 2025)	Information et sensibilisation via communiqué de presse	INTERDIT de 8h00 à 20h00 + RÉDUCTION de la consommation hebdomadaire d'eau de 30 % Un <u>registre de prélèvement</u> doit être rempli hebdomadairement pendant la période d'étiage	INTERDIT sauf pour <u>les « greens »</u> et <u>les « départs »</u> : interdit de 8h00 à 20h00 + RÉDUCTION de la consommation hebdomadaire d'eau d'au moins 60 % Un <u>registre de prélèvement</u> doit être rempli hebdomadairement pendant la période d'étiage	INTERDIT sauf pour <u>les « greens »</u> : interdit de 8h00 à 20h00 + RÉDUCTION de la consommation hebdomadaire d'eau d'au moins 80 % et/ou à 350 m ³ par semaine par tranche de 9 trous Un <u>registre de prélèvement</u> devra être rempli hebdomadairement pendant la période d'étiage. Les relevés de compteurs doivent être envoyés toutes les semaines à la DDT(M) INTERDICTION TOTALE <u>sans exception</u> en cas de pénurie d'eau potable	X	X	X	
Lavage de véhicules et engins nautiques en station		INTERDIT sauf avec du matériel <u>haute pression</u> ou avec un système de <u>recyclage de l'eau</u> ET sauf <u>impératif sanitaire</u> Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur		INTERDICTION TOTALE sauf <u>impératif sanitaire</u> Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur	X	X	X	X
Lavage de véhicules et engins nautiques hors stations		INTERDICTION TOTALE sauf <u>impératif sanitaire</u>			X	X	X	X

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C	A
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs, voiries et autres surfaces imperméabilisées		INTERDICTION TOTALE sauf <u>impératif sanitaire</u> et/ou <u>sécuritaire</u> et impératif lié à des <u>travaux réalisés par une entreprise de BTP</u>		INTERDICTION TOTALE sauf <u>impératif sanitaire</u> et/ou <u>sécuritaire</u>	X	X	X	X
Remplissage de piscines familiales		INTERDICTION TOTALE sauf <u>remise à niveau</u> et <u>premier remplissage</u> SI le chantier avait débuté avant les premières restrictions ET APRÈS consultation du gestionnaire de l'alimentation en eau potable		INTERDICTION TOTALE	X			
Remplissage de piscines accueillant du public		INTERDICTION TOTALE sauf <u>remise à niveau</u> ou <u>impératif sanitaire</u> soumis à validation par l'ARS		INTERDICTION TOTALE sauf <u>impératif sanitaire</u> soumis à validation par l'ARS	X	X	X	
Vidange de piscines		INTERDICTION TOTALE sauf <u>impératif sanitaire</u> soumis à validation par l'ARS			X	X	X	
Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement	Information via communiqué de presse	INTERDICTION TOTALE sauf en <u>circuit fermé</u>			X	X	X	
Fonctionnement des douches de plages et tout autre dispositif analogue		INTERDICTION TOTALE			X	X	X	
Arrosage de surfaces de circulation générant de la poussière		INTERDICTION TOTALE sauf <u>impératif sanitaire</u> et/ou <u>sécuritaire</u> et impératif lié à des <u>travaux réalisés par une entreprise de BTP</u>		INTERDICTION TOTALE sauf <u>impératif sanitaire</u> et/ou <u>sécuritaire</u>	X	X	X	X
Nettoyage et arrosage de sites de manifestations temporaires sportives et culturelles		INTERDICTION TOTALE sauf <u>exigences de salubrité publique et de sécurité civile</u>			X	X	X	X

USAGES ICPE

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C	A
Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Sensibiliser les exploitants ICPE aux règles de bon usage d'économie d'eau Se référer à leur arrêté d'autorisation ou de prescriptions	Se référer à l' arrêté d'autorisation ou de prescriptions des ICPE Les <u>opérations exceptionnelles consommatrices</u> d'eau et génératrices d'eaux polluées sont <u>reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau)</u> , sauf <u>impératif sanitaire</u> ou lié à la <u>sécurité publique</u> Le <u>registre de prélèvement</u> devra être rempli hebdomadairement				X	X	X

P = Particulier E = Entreprise C = Collectivité A = Exploitant Agricole